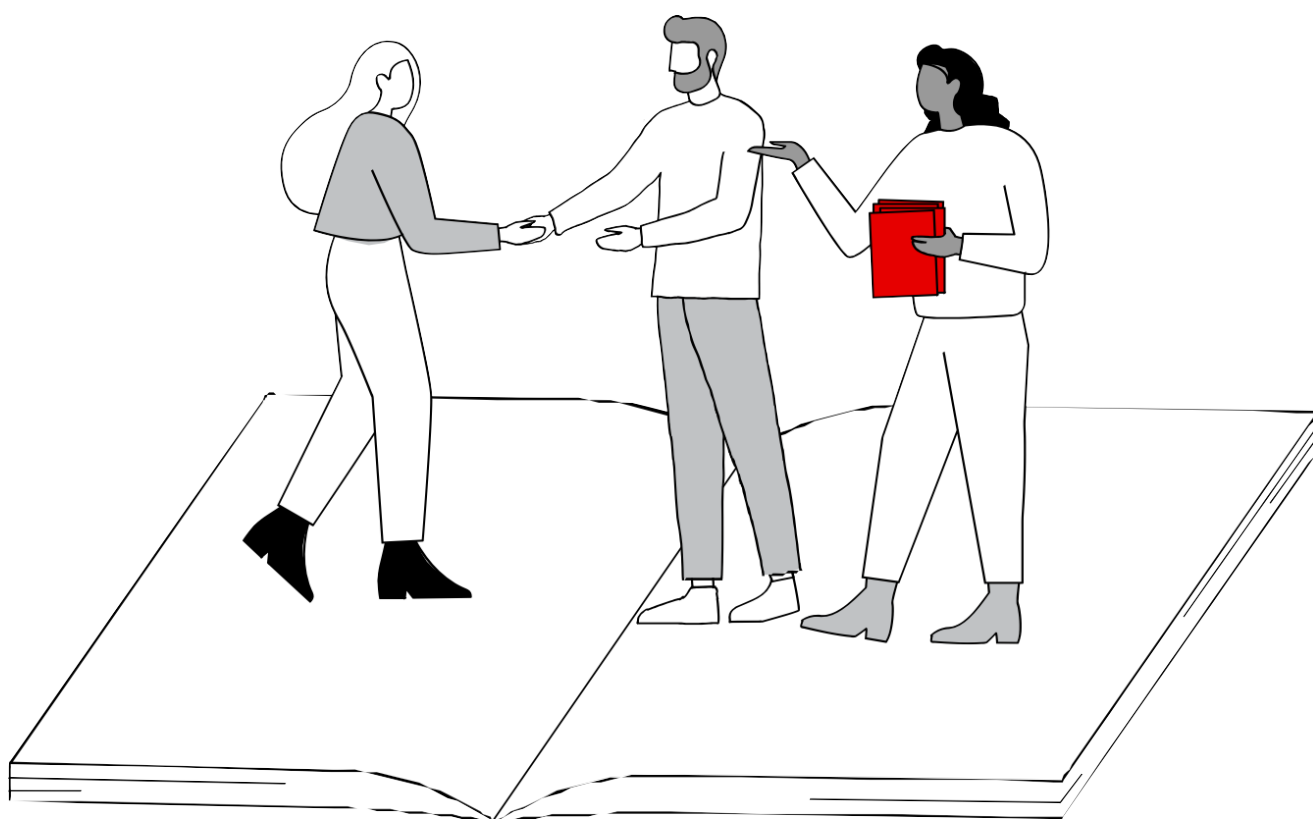




# Nos pratiques en affaires

Notre **Code de conduite et de déontologie**



**3**

Notre Code de conduite et de déontologie

**4**

Création d'une culture d'entreprise adéquate

**5**

Comportement éthique et responsable

**6**

Lois, règles et réglementations

**7**

Partage, utilisation et stockage de l'information

**8**

Développement durable et incidence sociale

**8**

Procédures disciplinaires

**9**

Application du Code

Dans ce Code, le Conseil d'administration (CA) et le Directoire du Groupe établissent les principes et les engagements qui définissent nos normes éthiques et nos méthodes de travail.

En le respectant et en le mettant en œuvre, nous favorisons une culture d'entreprise dans laquelle le comportement responsable est profondément ancré de manière à protéger nos clientes et clients, nos collaboratrices et collaborateurs et notre réputation, et à assurer la stabilité et la durabilité de la performance. Nous préservons ainsi notre capacité à créer durablement de la valeur pour nos actionnaires, pour nos clients et pour nos sociétés. Nous veillons également à ce que nos pratiques soient conformes à notre *purpose*: «*Reimagining the power of investing. Connecting people for a better world.*»

#### Ce Code fait l'objet d'une révision annuelle

Le Code recueille un soutien total de la part du CA et du Directoire du Groupe. Chaque année, notre Code est revu par le CA et par le Directoire du Groupe pour veiller à ce qu'il reflète les évolutions majeures susceptibles de concerner nos clientes et clients, nos collaboratrices et collaborateurs et toute autre partie prenante. Après la révision en profondeur du Code en 2021, nous avons procédé à de nouveaux ajustements en 2022 et en 2023 qui visent, pour l'essentiel, à clarifier, à simplifier et à harmoniser le langage utilisé.

#### Le Code s'applique partout et à tout le monde

Tout comme notre *purpose*, notre Code appartient à chaque collaboratrice et collaborateur d'UBS. Il définit ce que nous attendons de nous-mêmes et des uns des autres. Il couvre nos relations avec nos clientes et clients, nos collègues, nos contreparties, nos actionnaires, les régulateurs et les partenaires d'affaires. Il constitue le socle de nos règlements, de nos directives et de nos procédures.

La méconnaissance du Code n'est pas autorisée et elle ne constitue donc pas une excuse pour l'enfreindre.

Il va de soi que le Code ne peut décrire tous les scénarios envisageables. Si vous êtes confronté à une situation inattendue, appuyez-vous sur les règles éthiques du Code pour évaluer la situation et demandez des conseils avisés.

Merci de votre engagement



Colm Kelleher  
Président du Conseil d'administration



Sergio Ermotti  
Group Chief Executive Officer

# Création d'une culture d'entreprise adéquate



## Culture

Nous nous engageons à maintenir une culture fondée sur des normes élevées en matière d'éthique, de responsabilité et d'intégrité. Notre culture, déjà forte et inclusive, repose sur nos trois clés du succès, et nous incitons nos collaboratrices et collaborateurs à supprimer autant que faire se peut les complexités. Nous œuvrons et nous sommes déterminés à respecter nos engagements.

Par exemple, nous ne nous contentons pas de respecter les lois, les règles et les réglementations: nous faisons ce qui est juste en nous appuyant sur nos principes bien définis. Il s'agit notamment d'agir comme une seule banque et d'accroître la facilité de faire des affaires par la simplification et par l'efficacité pour toutes nos parties prenantes internes et externes.

## Relations équitables, concurrence saine et loyale

Nous nous engageons à respecter les lois, les règles et les réglementations destinées à créer des conditions de concurrence équitables pour toutes et tous, notamment les lois sur la concurrence et les lois antitrust. Nous agissons de manière loyale, respectueuse et honnête avec toutes celles et ceux avec qui nous traitons.

Par exemple, nous ne déformons pas ou nous n'essayons pas de dissimuler les faits ou la vérité. Nous n'utilisons pas non plus à notre avantage des informations auxquelles nous ne sommes pas censés avoir accès et nous interdisons catégoriquement toute collusion avec nos pairs.

## Relations avec la clientèle

Nous nous engageons à prendre soin de nos clients sur le long terme, en les protégeant de toutes formes de vulnérabilités et en gagnant leur confiance. Nous cherchons à proposer une expérience client personnalisée, opportune et transparente.

Par exemple, nous ne nous contentons pas seulement de rendre nos produits, nos services et nos interactions avec ou pour les clients pertinents pour eux. Nous nous assurons aussi qu'ils ne vont pas à l'encontre des législations, des directives ou des réglementations et que les conflits potentiels avec les intérêts des clients soient traités de manière appropriée. Nous mettons nos clients en relation avec des personnes qui peuvent les aider à atteindre leurs objectifs et nous traitons leurs commentaires avec le plus grand soin et le plus rapidement possible.

## Conflits d'intérêts

Nous nous engageons à identifier et à gérer les conflits d'intérêts potentiels ou réels en les identifiant immédiatement et en les traitant sans délai.

Par exemple, nous ne créons pas ou nous ne cachons pas de conflit d'intérêts potentiel ou réel qui pourraient nuire à nos clients, compromettre l'intégrité et l'efficacité des marchés financiers, amener UBS à enfreindre ses obligations légales et/ou réglementaires ou porter atteinte à la réputation d'UBS.

# Comportement éthique et responsable



## Diversité et égalité des chances

Nous nous engageons à attirer et à retenir des personnes issues de milieux différents, indépendamment de leur état civil, de leur origine ethnique, de leur genre, de leur identité de genre, de leur manière de l'exprimer, de leur nationalité, de leur âge, de leurs capacités, de leur orientation sexuelle ou de leur religion. Notre culture est fondée sur l'accueil, sur le respect et sur la valorisation de chaque membre de l'équipe, ainsi que sur la création d'un environnement favorable à la réussite de chacune et de chacun.

Par exemple, nous ne tolérons aucune forme de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement. Et nous encourageons nos collaboratrices et collaborateurs à s'exprimer et à signaler tout problème, sans crainte de représailles.

## Performance et professionnalisme

Nous nous engageons à garantir un équilibre entre une performance durable et une prise de risque appropriée, y compris des pratiques saines de conduite et de gestion des risques. Nous restons attentifs et engagés à éviter tout manquement involontaire. Conformément aux attentes des parties prenantes, notre approche équilibrée protège notre capital et notre réputation, tout en améliorant la qualité de nos résultats financiers.

Par exemple, nous appliquons des principes de rémunération reflétant une approche de rémunération à la performance. L'évaluation de la performance individuelle reflète à la fois la contribution et le comportement. Nous tenons également compte du respect des lois, des règles, des réglementations, du Code, ainsi que des directives ou des procédures.

## Santé et sécurité

Nous nous engageons en faveur d'un environnement de travail qui protège la santé, la sécurité et le bien-être de toutes et tous. Nous n'entreprenons jamais d'actions susceptibles de mettre quelqu'un en danger ou de lui porter atteinte de quelque manière que ce soit. Cela comprend le risque de perturbations ou de crises non planifiées ayant un impact sur les activités, sur les processus et/ou sur les personnes, quelle qu'en soit la raison.

Par exemple, nous ne plaçons pas nos besoins commerciaux ou nos initiatives stratégiques avant la santé et le bien-être des personnes, qu'il s'agisse de nos collaboratrices et collaborateurs, de nos clientes et clients, de nos partenaires, de nos actionnaires ou de toute autre personne. Nous aménageons et nous entretenons des lieux de travail innovants qui permettent aux collaboratrices et collaborateurs de travailler efficacement et de manière collaborative. Nos modes de travail flexibles, ainsi que nos dispositions en matière de congés et d'avantages sociaux, sont conçus pour soutenir la vie professionnelle et personnelle des collaboratrices et collaborateurs.

# Lois, règles et réglementations



## Respect de la loi

Nous nous engageons à obéir aux lois, aux règles et aux réglementations des régions dans lesquelles nous vivons, nous travaillons et nous exerçons nos activités, ainsi qu'à observer le cadre de gouvernance, les directives et les politiques internes d'UBS.

Par exemple, nous ne vendons pas, nous n'achetons pas, nous ne visitons pas et nous ne traitons pas avec des clients et/ou des prospects en dehors de notre site et/ou juridiction sans comprendre et respecter les lois, les règles et les réglementations applicables, ainsi que nos propres politiques. Cela implique également le respect des exigences en matière de licences, de restrictions sur les produits et de règles fiscales. Nous nous engageons auprès des autorités et autres organismes gouvernementaux de manière ouverte et transparente.

## Lutte contre la criminalité

Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour lutter contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme, y compris en adhérant aux sanctions à l'échelle mondiale conformément à nos politiques internes et aux instances juridictionnelles. Nous disposons de dispositifs rigoureux pour détecter, stopper et signaler toute suspicion en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

Par exemple, nous ne tolérons aucune forme de corruption ou de soudoiment, y compris la facilitation de paiements. Nous n'offrons, ni n'acceptons aucun cadeau ou versement inapproprié.

## Questions fiscales

Nous nous engageons à payer et à déclarer tous les impôts que nous devons. Comme l'exigent les lois, les règles et les réglementations en vigueur, nous communiquons avec précision les informations qui se rapportent à notre propre situation fiscale et à celle de nos clientes et clients, ainsi qu'à celle de nos collaboratrices et collaborateurs.

Par exemple, nous n'aidons, ni ne conseillons à nos clientes et clients, ou à toute autre partie de se soustraire à l'impôt ou de déclarer de manière erronée des revenus et des gains imposables. Nous ne soutenons pas non plus les transactions dont le résultat fiscal se base sur des hypothèses improbables ou sur la dissimulation de faits pertinents. De même, nous n'engageons aucune relation contractuelle avec des tiers qui fournissent des services pour notre compte ou en notre nom, et dont les services permettent à d'autres parties de se soustraire indûment à l'impôt.

# Partage, utilisation et stockage de l'information



## Confidentialité des clients et gestion des données et des renseignements

Nous nous engageons à sauvegarder les informations que les clients partagent avec nous, à protéger toutes les formes de données, d'informations et d'éléments, ainsi qu'à ne les utiliser que de manière éthique et dans le respect des lois, des règles et des réglementations en vigueur. Nos principes, nos normes et nos procédures sont conçus pour empêcher que les données soient altérées, vues ou utilisées par de mauvaises personnes, et qu'elles soient volées, perdues ou détruites. Ils nous guident dans la manière dont nous utilisons les données et les informations, ainsi que dans la manière dont nous développons et nous déployons les solutions technologiques.

Par exemple, nous ne communiquons pas les coordonnées de nos clients à des personnes extérieures au Groupe, sauf si nous avons leur autorisation ou si nous avons l'obligation légale de les transmettre aux autorités compétentes. Même en interne, nous ne partageons les informations de nos clients à nos collègues que sur la base «*need to know*» et dans le respect des lois, des règles et des réglementations en vigueur. Nous n'utilisons pas non plus les données et les informations d'une manière susceptible de nuire à nos clientes et clients, à nos collaboratrices et collaborateurs, au public ou aux marchés.

## Publication et partage d'informations

Nous nous engageons à partager ou à communiquer des informations exactes, pertinentes et faciles à comprendre, qui sont conformes aux lois, aux règles et aux réglementations. Cela comprend la préparation rigoureuse et la représentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Par exemple, sur la base de leur travail d'audit, nos réviseurs externes indépendants expriment une opinion sur nos contrôles internes en matière d'informations financières, ainsi que sur les états financiers eux-mêmes.

## Informations privilégiées

Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour vérifier que nous sommes bien en possession d'informations privilégiées (informations importantes non publiques) et à ne les partager qu'avec les personnes qui ont besoin d'en avoir connaissance (*need to know*). Cela s'applique aussi bien à nos collaboratrices et collaborateurs qu'à des tiers, conformément à nos procédures internes, ainsi qu'aux lois, aux règles et aux réglementations en vigueur.

Par exemple, nous ne nous engageons pas et nous n'aidons pas nos clients à s'engager dans toute forme de comportement inapproprié sur le marché, y compris les opérations d'initiés, la manipulation du marché ou les comportements anticoncurrentiels.

# Développement durable et incidence sociale



Nous nous engageons à agir dans une optique de long terme et à créer de la valeur pour nos clientes et clients, pour nos collaboratrices et collaborateurs, pour nos communautés et pour les investisseurs. Nous souhaitons créer une société plus juste et plus prospère, dans un environnement plus sain, en nous attaquant aux inégalités à leur racine. Cette éthique sous-tend notre *purpose* et elle est conforme à nos engagements extérieurs, telle notre promesse de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable.

Par exemple, nous nous efforçons de développer des produits, d'offrir des conseils et de conduire nos activités conformément à nos normes élevées, et de soutenir nos clients de manière à progresser vers des résultats positifs pour notre environnement et notre société.

## Procédures disciplinaires



Nous nous engageons à encourager la bonne conduite en établissant des principes de récompense et des cadres de contrôle interne pour soutenir le respect des normes internes et externes, ainsi que des lois, des règles et des réglementations en vigueur. Toute personne qui enfreint ces dispositions s'expose à des conséquences pouvant aller jusqu'au licenciement. Cela peut concerner non seulement la personne qui a enfreint les règles, mais également son supérieur hiérarchique et toute personne qui était au courant mais qui ne l'a pas signalé.

Par exemple, nous ne tolérons pas, ni ne protégeons les actions assimilables à des comportements criminels et nous n'hésitons pas à les porter à la connaissance des autorités compétentes.



# Application du Code



Nous nous engageons à appliquer ce Code à tout moment.

Par exemple, nous n'acceptons aucune excuse en cas de violation du Code, que ce soit pour des raisons de profit, de commodité, d'avantage concurrentiel ou parce qu'un client ou un tiers nous l'a demandé.

## Amendements au Code

Nous nous engageons à revoir et à communiquer régulièrement les modifications apportées au Code afin de garantir qu'il continue à refléter les principes et les normes d'UBS et qu'il est conforme à la législation en vigueur.

## Déclaration d'acceptation

Dans le cadre de notre procédure annuelle de déclaration d'acceptation, chacune et chacun d'entre nous (collaboratrices et collaborateurs internes et personnel externe<sup>1</sup>) déclare avoir lu et accepté le Code.

## Signalement

Nous nous engageons à signaler tout problème et toute violation potentielle du Code à nos responsables hiérarchiques et aux fonctions de contrôle. Le signalement peut se faire conformément au processus de transmission à un échelon supérieur d'UBS. Les soupçons peuvent également être transmis de manière confidentielle ou anonyme via nos canaux internes de lancement d'alerte sur goto/speakup.

Par exemple, nous ne tolérons aucune forme de représailles ou de discrimination à l'encontre des collaboratrices et collaborateurs qui divulguent des informations relatives à une préoccupation dont l'employé croit raisonnablement qu'elle constitue une violation réelle ou probable des lois, des règlements, des directives, du Code, des *policies* ou des procédures.

## Questions au sujet du Code

Veuillez communiquer toute question ou réaction relative au présent Code à [cr@ubs.com](mailto:cr@ubs.com)

